

AGENCE DE DREUX

2, Rue Notre Dame de La Ronde BP 20061 28102 DREUX CEDEX T/+ 33 2 37 63 05 00 F/+ 33 2 37 46 36 28 Affaire suivie par H. CHAMPIGNY Tel: 02 54 90 91 30

E-Mail: herve.champigny @eurovia.com

Objet : ISDI de Broué - Le Télégraphe

DEMANDE DE RENOUVELLEMENT et MODIFICATION

DES CONDITIONS D'EXPLOITATION

PREFECTURE d'EURE ET LOIR 17, place de la République 28019 CHARTRES CEDEX

Dreux, le 27/04/2017.

Monsieur le Préfet,

Je soussigné, François HURET, de nationalité française,

agissant;

en qualité de président de la société EUROVIA CENTRE LOIRE, S.A.S. au capital de 2671612,80 euros, inscrite au RCS de ORLEANS sous le n° 775 592 496, dont le siège social est sis 340, rue des Bruyères – ZI de la Saussaye – PA Orléans Sologne 45590 ST-CYR-EN-VAL.

domicilié;

EUROVIA CENTRE LOIRE – Agence de Dreux,
2, rue Notre Dame de la Ronde – 28102 DREUX

demande, en application des articles R 541-65 et suivants du code de l'environnement ;

- le renouvellement et l'extension de notre autorisation d'exploiter une ISDI (installation de stockage de déchets inertes) sur le territoire de la Commune de BROUE, au lieu-dit "Le Télégraphe" pour une durée de 10 ans. Cet allongement de la durée est rendu nécessaire du fait de la réduction des volumes susceptibles d'être acceptés annuellement en remblaiement du fait de l'évolution de la valorisation et du recyclage des matériaux issus des chantiers des travaux publics.
- La modification des conditions d'exploitation de l'installation.

Cette activité a été autorisée initialement par l'arrêté préfectoral n° 2007-1025 du 17 octobre 2007.

déclare :

que la mise en place de cette activité ne nécessite pas de permis de construire.

Compte tenu de l'étendue du site et conformément aux dispositions réglementaires nous sollicitons l'autorisation de fournir un plan au 1/1000^{ème} en lieu et place du plan au 1/200^{ème}.

Nous espérons que la présente demande retiendra toute votre attention et nous restons à votre entière disposition pour tout autre renseignement complémentaire.

Nous vous prions de croire, Monsieur Le Préfet, à l'assurance de notre parfaite considération.

François HURET